

Le 10/05/2006

Madison et Mathias : Enfants sacrifiés, Société autiste

A la fin des années 50 , le Général DE GAULLE avait ainsi commenté de manière lapidaire le refus de gracier un certain Jean DUPONT , meurtrier de son propre enfant sous les yeux de sa mère : « *Il en a trop fait* »

Dans le style sans fioriture qui était le sien (aller en peu de mots à l'essence des choses) il signifiait ainsi ce que nul de nos actuels dirigeants n'aura jamais le courage d'affirmer : celui qui massacre volontairement et en toute connaissance de cause l'innocence n'a nul grâce à attendre de la société des hommes car il a outrepassé une ligne rouge que nul ne devrait accepter de voir transgresser.

Autres temps, autres mœurs, les assassins d'enfants, ne risquent plus rien de « fondamental » depuis l'abolition de droit de la peine capitale voici plus de deux décennies et depuis l'abolition de fait de la peine perpétuelle.

Jacques CHIRAC (et on pourrait en dire de même de la quasi-totalité des responsables politiques) est un parfait exemple du discours politique ambivalent qui prévaut : dans quelques réponses qu'il nous a fait adresser (suite à courriers de notre association) il s'est toujours déclaré particulièrement préoccupé par tout ce qui touche aux maltraitements contre les enfants, dont acte, mais il n'a jamais, dans ce domaine comme dans tant d'autres, mis réellement lesdits actes en conformité avec ses convictions verbales, n'hésitant pas, par exemple, à apporter ostensiblement sa pierre à la cause abolitionniste (pour ne citer que des exemples récents : discours de Montréal en 2005 lu par Mme GUEDEJ lors d'un congrès abolitionniste, ou intention affichée, à l'occasion de ses vœux de début d'année, d'inscrire l'abolition dans le préambule de la constitution) et donnant ainsi le signal fort que l'Etat n'est pas prêt à tracer cette véritable ligne rouge à la barbarie ou plutôt n'est pas prêt à en sanctionner radicalement la transgression, lorsque les nécessités, malheureusement, l'exigent.

Pire, il n'a même jamais pesé de tout son poids pour que les textes de politique pénale votés ces dernières années, ces derniers mois, intègrent une réelle mesure d'éloignement définitif, ou du moins de très longue durée, de la société pour les criminels qui ont témoigné de leur dangerosité, et de la chronicité de cette dernière, par l'atrocité de leurs actes et surtout par leur récurrence (ce qui est un de nos combats actuels ; infructueux pour l'heure, avec d'autres associations regroupant des familles d'enfants massacrés)

Les meurtriers de MADISON et MATHIAS, s'ils sont retrouvés (ce n'est pas encore le cas pour celui de MATHIAS au moment où nous écrivons ces lignes et il faut respecter la présomption d'innocence de l'individu interpellé à Eyguières) reconnus responsables et coupables, et donc condamnés, bénéficieront, outre toutes les garanties juridiques offertes par un état de droit dont ne profitent évidemment jamais les victimes, des réductions de peine « prévues par la loi » (et, aux termes des dispositions de la loi PERBEN II de mars 2004, ils seront d'ailleurs informés de leur crédit de remise de peine quelques jours tout juste après le

verdict de condamnation !) et, probablement, d'une libération conditionnelle « prévue par la loi » « comme tout autre détenu » selon le discours convenu.

Là est probablement le plus grand drame de nos sociétés d'indifférence et de relativisme moral : même la mort d'enfants, atroce, voulue, provoquée par la haine et l'absence totale de pitié, ne permet plus de bousculer le conformisme de la pensée unique qui gangrène les esprits et qui n'a de cesse de banaliser l'horreur pour la rendre plus acceptable, moins agressive pour le confort intellectuel de toutes celles et ceux qui s'accommodent d'un enfant supplicié mais sont prêts, paradoxalement, à remuer ciel et terre à l'annonce de l'exécution d'un tueur en série aux USA.

L'Assemblée Nationale a respecté une minute de silence, le 9 mai, à l'attention des deux enfants tragiquement disparus. Belle unanimité qui ne saurait me faire oublier que nombre de ces mêmes parlementaires, au mois d'octobre et novembre dernier, lors de la discussion de la proposition de loi sur la récidive (j'avais assisté à deux séances) mettaient en balance, à grand renfort d'arguties juridiques, la sécurité des victimes et les droits des criminels pour refuser toute perspective de mesure de sûreté au long cours à l'encontre de criminels récidivistes qui, une fois libérés, présenteront le risque de causer la mort d'un autre petit Mathias, d'une autre petite Madison.

Dans un beau livre intitulé « le Silence de Dieu face aux malheurs du monde » (Presse de la Renaissance 2006) le professeur de philosophie André VERGELY constate que « *l'enfant attire les pulsions meurtrières* » ajoutant « *il y a là le signe fort que l'on n'a pas encore décrypté semble-t-il. C'est le monde qui est malade et pas simplement tel ou tel individu. Où est l'homme ? Que devient-il ? Quand naîtra-t-il ?* »

L'Etat et la Justice ne peuvent bien sûr répondre à eux seuls à une aussi vaste question, qui met en cause, à travers l'innocence de l'enfant, victime expiatoire, bouc émissaire, la haine multiforme du monde à l'égard de ce qui interpelle de manière insupportable ses turpitudes. Au moins pourrait-on leur demander de dire sans ambiguïtés le « Non » à l'encontre de ceux qui « *en ont trop fait* » et de manifester clairement les choix de politique pénale, difficiles certes, mais indispensables, qui en sont le corollaire.

Jean Maxime BAYE

(auteur de « Des enfants assassinés. Témoignages et dossiers » : Fayard, 1999)